



snalc

de l'école au supérieur



**Y AURA-T-IL
DE L'ARGENT
À NOËL ?**



QUINZAINE UNIVERSITAIRE

LA REVUE MENSUELLE DU SNALC
#1434 - NOVEMBRE 2019

SOMMAIRE

4 DOSSIER DU MOIS

- 4 ▶ **La voie professionnelle**
 - ▶ La réforme Blanquer en LP : vraie réforme ou opération marketing ?
 - ▶ Comité de suivi de la voie professionnelle
- 5 ▶ L'inapplicable co-intervention
 - ▶ Seconde : « métiers de la relation clients » ?
- 6 ▶ Réforme de la voie professionnelle et métiers d'arts
 - ▶ Conseil supérieur des programmes : l'illusoire consultation
- 7 ▶ Fusion des GRETA et des CFA : bilan et perspectives
 - ▶ Développer l'apprentissage : est-ce vraiment l'enjeu ?
- 8 ▶ Remontées de terrain : quelle catastrophe !
 - ▶ Dérives de l'orientation supposée choisie

9 LES PERSONNELS

- 9 ▶ Mutations, promotions, contractuels... le SNALC en audience
 - ▶ Rémunérations : Le SNALC en remet une couche
- 10 ▶ Réforme des retraites : un impact outrepassant l'effet financier
 - ▶ Sanctions : les CPE avocats ?
- 11 ▶ La réforme de la Fonction publique ou la République en marche arrière
 - ▶ Retour de la GIPA
 - ▶ Ne l'oubliez pas !

12 SYSTÈME ÉDUCATIF

- 12 ▶ La sélection est-elle facteur de réussite scolaire ?
 - ▶ Grand oral : Plutôt rassurant, mais...
- 13 ▶ EPS et CCF bac : le passage en force de l'IG
 - ▶ EPS et CCF bac : la nouvelle usine à gaz
- 14 ▶ Enquête LCA septembre 2019 : vos retours
 - ▶ Une pétition contre les nouveaux programmes de français au lycée
- 15 ▶ Nouvelles épreuves de philosophie au baccalauréat : un projet dangereux
 - ▶ La funeste pédagogie de projets

16 CONDITIONS DE TRAVAIL

- 16 ▶ Écoles orphelines : quand l'État ne donne pas plus à ceux qui ont moins
 - ▶ Provisaires de LGT : scepticisme sur la réforme, inquiétude sur les conditions de travail
- 17 ▶ Ne rentrez plus dans le jeu
 - ▶ Violence et chiffres : on ne vous dit pas tout

18 COORDONNÉES DES RESPONSABLES ACADÉMIQUES

19 BULLETIN D'ADHÉSION

snalc

www.snalc.fr

SNALC - 4, rue de Trévis - 75009 PARIS
Toutes nos coordonnées :
www.snalc.fr/national/article/121

Directeur de la publication et Responsable publicité : **Jean-Rémi GIRARD**
Rédacteur en chef : **Marie-Hélène PIQUEMAL**
Tél : 06.16.33.48.82 - mh.piquemal@snalc.fr
Mise en page : **ORA**

Imprimé en France par l'imprimerie **Compédit Beaugregard s.a.**(61),
labellisée **Imprim'Vert**, certifiée **PEFC** - Dépôt légal 4^{ème} trimestre 2019
CP 1020 S 05585 - ISSN 0395 - 6725

Mensuel 14€ - Abonnement 1 an 125€.

ACTUALITÉ

INFO À LA UNE

MOUVEMENT INTER 2020

inter-académique, inter-départemental et spécifique national

Consultez le supplément spécial de la Quinzaine universitaire n°1434 BIS, à télécharger librement sur le site du SNALC à partir du 14 novembre 2019, date de publication de la note de service :

snalc.fr/uploads/documents/national/QU1434BIS.pdf

Attention : suite aux modifications intervenues avec la nouvelle loi Fonction publique, il est impératif de faire calculer et vérifier votre barème au plus tôt par les élus expérimentés du SNALC. Un barème erroné ne pourra plus être corrigé en CAP et compromet définitivement vos chances de muter.

Dès aujourd'hui, demandez la vérification de votre barème et le suivi de votre dossier : remplissez notre formulaire en ligne sur https://frama.link/SNALC_inter2020 (ou demande en CPGE : https://frama.link/SNALC_CPGE2020).

Dès la saisie de vos vœux, adressez le récapitulatif PDF édité sur SIAM, à **votre section académique actuelle** : voir page 18.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE SNALC APPELLE À LA GRÈVE À PARTIR DU 5 DÉCEMBRE

Le SNALC s'était fixé jusqu'à aujourd'hui pour s'engager ou non dans le mouvement du 5 décembre. Il a porté et continue de porter la revendication majoritaire des agents de l'Éducation nationale et du Supérieur : une revalorisation pour tous les personnels, que ce soit par le dégel du point d'indice, la hausse des indices dans les grilles et/ou l'augmentation de la part fixe des indemnités, sans contreparties.

Le SNALC a transmis en octobre un document sur la question des rémunérations dont les services du ministère ont reconnu le sérieux. Nous avons posé tous les constats et fait de nombreuses propositions chiffrées, le tout avec un projet de calendrier de mise en œuvre. Nous avons joué aussi long-

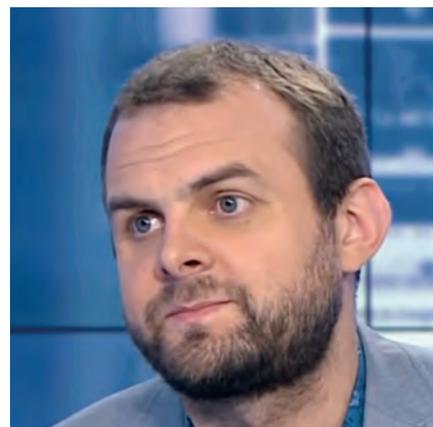
temps que possible la carte du dialogue.

Au sortir de la réunion de ce jour sur les traitements, aucune annonce concrète n'a été faite.

En conséquence, le SNALC appelle les agents à participer à la grève sur les retraites et les traitements à partir du 5 décembre. Nous déposons dès demain un préavis qui couvre la période du 5 au 21 décembre, et appelons les collègues à organiser partout des heures d'information syndicale.■

Par **Jean-Rémi GIRARD**,
Président national du SNALC
Paris, 8 octobre 2019

Y AURA-T-IL DE L'ARGENT À NOËL ?



A lors que la réforme des retraites constitue un gigantesque point de tension dans la société, dans la Fonction publique en général, et à l'Éducation nationale et dans le Supérieur en particulier, le président de la République a signalé à plusieurs reprises qu'il fallait faire quelque chose pour nous. Le 26 août dernier, il disait bien que « les enseignants, les aides-soignantes, les infirmières » seront les professions « lésées » par la réforme des retraites, et qu'« il n'y aura pas de réforme des retraites tant qu'on n'aura pas ensemble bâti une vraie transformation de ces professions ».

Toutefois, le calendrier nous rattrape : pour qu'une éventuelle réforme soit votée en fin d'année scolaire, il faut que le projet de loi entame son parcours dès le mois de janvier. À moins de se placer dans un paradoxe temporel digne d'un auteur de science-fiction, la transformation de notre métier doit donc avoir lieu dans les mois qui viennent. Voire dans le mois qui vient.

Le SNALC a toujours porté la revendication d'une hausse de la rémunération sans contrepartie. Depuis des mois, nous prouvons dans notre revue que cette augmentation est légitime, et même nécessaire, grâce à l'excellent travail de notre commission rémunérations. Depuis des mois, nous insistons lors des mouvements intersyndicaux auxquels nous participons pour que la question des rémunérations fasse systématiquement partie des reven-

dications. Depuis des mois, nous avons construit un corpus de statistiques, de comparaisons nationales et internationales et de propositions concrètes, qui a été adressé au ministère.

Maintenant, les engagements oraux pris par le président doivent être suivis d'effets. Or aucune information concrète n'a été transmise aux organisations syndicales jusqu'à présent. « Il y aura du plus », nous a dit le ministre lors de la réunion avec Jean-Paul Delevoye. Quand ? Combien ? Pour qui ? On n'en sait rien. Ce que l'on sait, c'est que ce « plus » pourrait être conditionné à des modifications d'obligations de services ou de vacances. À croire que le ministère n'est pas au courant de la crise des recrutements.

Le SNALC s'est donc fixé jusqu'à la réunion sur les traitements du 7 novembre pour déterminer si nous rejoignons l'appel à une grande mobilisation à partir du 5 décembre. La politique ne peut se résumer à des contes pour faire passer le temps et endormir les collègues. Certes, nous avons arrêté de croire au père Noël il y a longtemps. Mais nous nous battons pour qu'il y ait quelque chose dans la hotte cet hiver. Pas des cadeaux, non : juste notre dû. ■

*Le président national,
Jean-Rémi GIRARD
le 8 novembre 2019*

LA VOIE PROFESSIONNELLE

Par **Guillaume LEFEVRE**, secrétaire national SNALC à l'enseignement professionnel, avec la collaboration de l'équipe PLP du SNALC : **Gilbert BOURBOUL** (Rennes), **Alexandra CHIARELLI** (Corse), **Hervé COLLOMB-CLERC** (Grenoble), **Céline FONROUGE** (Caen-Rouen), **Alexandra FOURNIER** (Amiens), **Alexandre DIENER-FROELICHER** (Bordeaux), **Aïssam KROUNA** (Créteil), **Valérie LEJEUNE-LAMBERT** (Versailles), **Lydie LEVAVASSEUR** (Nancy-Metz), **Krisna MITHALAL** (Paris), **Géraldine PERPELITZA** (Lille), **Philippe RICHARD** (Lyon).

LA RÉFORME BLANQUER EN LP : VRAIE RÉFORME OU OPÉRATION MARKETING ?

La réforme, en vigueur depuis la rentrée 2019 dans les lycées professionnels, commence très mal et inquiète les PLP. Visant une meilleure insertion professionnelle des lycéens et à redorer l'image d'une filière souvent dévalorisée, la réforme concerne près de 700 000 élèves, soit 38 % des lycéens en France mais n'intéresse pas la plupart des médias ! Est-ce du mépris ou de l'indifférence ?

Bien qu'intéressante sur « le papier », cette rénovation de la voie professionnelle annoncée est en réalité tout autre.

Prenons l'exemple de la co-intervention qui est l'un des éléments phare de cette réforme. Elle propose à l'élève une trentaine d'heure assurées par deux professeurs (professionnel et lettres/mathématiques). Les établissements ont été dotés d'un

nombre d'heures afin de préparer au mieux les séquences. Nous savons tous qu'il faut environ 1h30 de préparation pour réaliser une séquence d'1 heure face aux élèves. Or, la plupart des lycées proposent 8 h de préparation à la rentrée contre 45 heures nécessaires normalement. Doit-on bâcler le travail de préparation durant les 8 heures imparties afin de respecter ce temps de préparation ? Où, comptant sur notre bienveillance, l'EN sait-elle d'avance que le

corps professoral se donnera les moyens nécessaires sur son temps personnel afin de répondre aux attentes de ces heures de co-animation ?

Le SNALC dénonce avec énergie une réforme néfaste en tout point et conduisant à l'opposé de ce que le ministre prétend : un appauvrissement considérable de la culture générale dispensée à des élèves qui en ont autant besoin que les autres, et une dégradation accrue de la mission des enseignants dévoués à la cause de leurs élèves.

C'est la pire rentrée au niveau moral et en termes de perspectives d'avenir. En effet, les PLP, déjà démotivés suite au PPCR, témoignent de leur moral très bas, de leur inutilité suite à la perte énorme d'heures de cours qui témoigne du mépris dans lequel sont tenus élèves et professeurs de la voie professionnelle. ■

COMITÉ DE SUIVI DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

Le SNALC a fait entendre la réalité du terrain, entre interventions étonnantes de certaines organisations syndicales et « ce n'est pas moi, c'est l'autre » du Ministère.

Le SNALC dans l'esprit de la mission du comité de faire remonter les bonnes pratiques, a évoqué la promesse du proviseur d'un lycée des métiers de Lille d'heures de concertation hebdomadaires payées, et proposé que cette pratique soit reprise au niveau national en lieu et place des deux premières séances, sans élèves, dédiées à la concertation, préconisées par la circulaire du Ministère, et non respectées dans bien des cas. Le SNALC

a évidemment enchaîné sur les emplois du temps à trous, l'amplitude des journées de travail induite, la surcharge de travail, les difficultés matérielles et l'irréalisme des ambitions de la co-intervention, au vu des lacunes en compétences de base des élèves de la Voie Pro. Ces propos ont tranché avec l'intervention du syndicat majoritaire et subventionné des PLP. Ce dernier a remercié les

chefs d'établissement pour les efforts faits pour les EDT et a exhorté le Ministère à donner du sens à cette réforme, seul souci selon lui des PLP.

Le SNALC a pointé une préco-

nisation du Vade-Mecum de la co-intervention qui a de quoi inquiéter les personnels : « formalisation et documentation précise de ce qui a été fait... ». En d'autres termes : injonction de laisser une trace écrite pour être plus facilement remplaçables...

au contrat de professionnalisation, comme il semblait le suggérer mais englobe également les demandeurs d'emploi en formation, ce qui n'a pas manqué de remettre en perspective la vision de la mixité des publics de certains représentants des parents d'élèves.

LE MINISTÈRE S'EST DÉDOUANÉ DES COUACS [...] COMME À SON HABITUDE.

Par ailleurs, à l'occasion de l'intervention d'un DAFPIC sur la nouvelle compétence apprentissage des Greta, le SNALC a précisé le périmètre de la formation professionnelle continue qui ne se limite pas

Le Ministère a présenté des premiers chiffres dits encourageants (+ 2,2 % de 1^{er} vœux sur la voie pro et + 0,5 % d'élèves affectés sur leur 1^{er} vœu...) et s'est dédouané des couacs en invoquant la déconcentration, la décentralisation et l'autonomie des établissements, comme à son habitude. ■



L'INAPPLICABLE CO-INTERVENTION

La RVP met en place la co-intervention dont la finalité est d'articuler les enseignements généraux et professionnels pour favoriser la réussite des élèves. Elle est une modalité pédagogique de mise en œuvre des référentiels dans laquelle 2 enseignants interviennent ensemble au même moment, en classe entière, si toutefois les 2 sont toujours présents. Soit doubler le taux d'encadrement pour faire progresser les élèves à condition que cette co-intervention soit pensée en amont (projet d'enseignement, modalités, calendrier, moments d'intervention de chacun des enseignants, etc...).

Sa mise en place induit des points de vigilance car elle fait baisser les horaires disciplinaires et la quotité sur l'ensemble. L'organisation est théorique et le pilotage réalisé en dehors des heures de cours. De plus, les PLP n'ont pas bénéficié de modules de formation concrets. La surcharge de travail invisible est pesante : la co-intervention doit porter sur des points

du programme de l'enseignement professionnel, ce qui suppose que tous les enseignants maîtrisent les référentiels. De plus, il est préconisé de formaliser, par un document écrit, l'analyse des séquences travaillées sous ce dispositif. S'ajoute l'absence d'heures de concertation de l'équipe pédagogique. Pourtant, un tel dispositif ne peut se faire qu'avec un échange régulier entre les collègues.

Enfin, des horaires peuvent être annualisés : la souplesse dans l'emploi du temps pour la mise en place de la co-intervention n'écarte pas la possibilité de regrouper les heures sur une période. C'est de l'annualisation à peine déguisée ! Le SNALC propose une majoration du taux horaire à 1,25 pour compenser cette surcharge de travail des PLP ainsi que les pertes d'heures non comprises dans le volume complémentaire professeur (2 h par classe).

En conclusion, la qualité des formations et la possibilité de poursuivre un projet professionnel et/ou des études après le bac sont gravement menacées par cette réforme. Les économies budgétaires qui la motivent se font, entre autres, sur le dos des élèves et des PLP victimes de suppressions de postes. ■

SECONDE « MÉTIERS DE LA RELATION CLIENTS » ?

La seconde Métiers de la Relation Clients (MRC) regroupe les élèves désirant s'orienter vers l'un des BAC suivants : Baccalauréat métiers du commerce et de la vente, option A : Animation et gestion de l'espace commercial (Bac Pro commerce); et option B : Prospection-clientèle et valorisation de l'offre commerciale (Bac Pro Vente) et Baccalauréat métiers de l'accueil (Bac pro ARCU).

L A FIN DU BEP TOUS VERS LE BAC !
Ce regroupement n'est pas vraiment une nouveauté, car depuis 2010 ces filières étaient regroupées pour l'obtention du BEP MRCU

(métiers de la Relations Clients et Usagers) avec des épreuves communes. Mais avec cette réforme, la certification intermédiaire obtenue en classe de première disparaît. L'ensemble des élèves qui entreront dans

un cycle bac pro 3 ans sortiront avec un diplôme de niveau 4.

La durée de la formation en milieu professionnel n'a pas évolué et reste à 22 semaines

réparties sur les trois années de formation. En général, 6 semaines en Seconde, 8 en Première et 8 en Terminale.

Attention : de nombreux chefs d'établissement ont décidé de répartir les 6 semaines de la classe de seconde en trois périodes de 2 semaines sous prétexte que les élèves doivent pouvoir choisir au mieux leur orientation. Cette disposition est tout à fait louable mais dans les faits ce sont ■ ■ ■

■ ■ ■ les professeurs principaux qui ont une charge supplémentaire de travail (gestion de plus de PFMP).

De plus, dans le JO du 6 janvier 2019 il est précisé que les 22 semaines ne peuvent être fractionnées en plus de six

périodes : ces établissements devront donc répartir 3 périodes sur les 2 ans restants... cela semble compliqué.

L'ÉLÈVE VRAIMENT LIBRE DE CHOISIR SON AVENIR PROFESSIONNEL ... ?

A l'issue de la seconde, les

élèves ont, en théorie, le choix de s'orienter vers l'un des trois BACS professionnels en classe de première, mais dans la plupart des cas, ce choix sera limité au nombre de places disponibles, car très peu d'établissements disposent de l'ensemble des choix de la filière

Métiers de la Relation Clients.

Dans les établissements ruraux, les élèves manquent de mobilité donc, malheureusement, le choix du Bac restera un choix par défaut pour beaucoup. ■

RÉFORME DE LA VOIE PROFESSIONNELLE ET MÉTIERS D'ARTS

QUE SONT LES MÉTIERS D'ARTS ?

Les métiers d'arts sont un savant mélange entre l'excellence du geste et l'excellence du savoir-faire. Cette exception française est un équilibre entre les arts et la technique. C'est par la répétition du geste, que l'on se libère de la contrainte technique. Le SNALC s'inquiète car cette réforme diminue le temps de pratique. Comment arriver à la maîtrise ?

Dans notre société où nous n'avons plus le temps, il est illusoire de penser que l'entreprise a le temps d'approfondir le geste. Nous prenons le risque de passer à côté des fondamentaux qui font notre spécificité.

QUEL PUBLIC ACCUEILLE-T-ON EN MÉTIERS D'ART ?

La voie pro recueille souvent nos jeunes les plus fragiles en difficulté dans les filières générales. Ils trouvent en intégrant

nos formations, de nouvelles voies de réussite, c'est le moment pour eux de se réconcilier avec notre système éducatif. Nous intégrons aussi au supérieur les jeunes attirés par la passion, mais la grande majorité est issue de l'échec scolaire. Les métiers d'arts ne font pas exception. Combien de jeunes dyslexiques, dyscalculiques se révèlent et se transcendent à travers nos formations !

PEUT-ON PLAQUER DES SITUATIONS D'ENSEIGNEMENTS IDENTIQUES SUR TOUS LES MÉTIERS DE LA VOIE PRO. ?

Cette nouvelle réforme applique un standard d'horaires, de situations et de contraintes d'enseignements commun à toute les formations de la voie pro, admi-

nistratif, gestionnaire ou ébéniste, tapissier et bijoutier...

N'est-il pas dangereux de penser qu'un même canevas corresponde à toutes ces formations ? La co-intervention risque de rappeler aux jeunes en difficulté, les échecs qu'ils n'ont pas réussi à surmonter dans le système éducatif, dans des cours où ils trouvaient auparavant enfin, un espoir de se réaliser et de réussir.

Nous ne pouvons pas laisser penser que nos enseignements techniques étaient cloisonnés sans lien avec le général, alors même qu'au contraire nos jeunes retrouvaient du sens en reprenant de l'air et du plaisir par la pratique quand il fallait calculer, lire et s'exprimer sur ce que l'on fait. ■

LES MÉTIERS D'ARTS SONT UN SAVANT MÉLANGE ENTRE L'EXCELLENCE DU GESTE ET L'EXCELLENCE DU SAVOIR FAIRE.

CONSEIL SUPÉRIEUR DES PROGRAMMES : L'ILLUSOIRE CONSULTATION

Le SNALC a participé à toutes les audiences au CSP début octobre sur les projets de programmes en 1^{ère} et Tale Bac Pro. Ces projets sont le fruit de séances de travail réunissant des PLP et des IEN en amont. Le SNALC a déploré qu'aucun document de travail n'ait été fourni pour préparer au mieux ces audiences dont le but est de faire des modifications concrètes et réalistes. Mais peut-être tout était-il déjà décidé ? En effet, nos demandes de modifications ont été peu prises en compte et les questions embarrassantes évitées par une réponse fuyante et récurrente : « cela ne dépend pas de nous ».

Ces propositions seront expliquées et votées le 23 octobre puis mises en ligne en novembre pour permettre aux enseignants de les consulter et d'apporter des commentaires. Le CSE sera consulté fin novembre et la publication de ces programmes prévue en janvier 2020.

En préambule de ces interventions sur les 4 disciplines concernées le

SNALC a rappelé la liberté pédagogique des PLP et a fait les interventions suivantes :

En français, la co-intervention ne doit pas être un prétexte à la correction de l'orthographe des rapports de stage. Le seul point commun avec la partie pro est de rendre de compte. Nous déplorons les horaires en baisse qui ne permettent plus le maintien d'un écrit en terminale. L'as-

pect littéraire annoncé est très réduit. Enfin ces propositions impliquent un énorme surcroît de travail pour les PLP.

En Histoire/géo, l'étude de l'Europe disparaît et les exigences de culture ne peuvent être assurées avec le peu de moyens horaires.

Pour le PSE, il est à noter qu'elle n'appartient plus à la partie pro. Le programme est divisé en 3 thèmes focalisés sur l'individu et son action sur la santé et son environnement.

En maths/sciences, les programmes sont imposants et irréalisables sans la co-intervention avec la baisse horaire, les notions sont saucissonnées et les modules sont en décalage avec le peu de notions nécessaires en poursuite d'études.

Le SNALC sera vigilant sur le vote en CSE et veillera à ce que ses propositions soient prises en compte. ■

FUSION DES GRETA ET DES CFA : BILAN ET PERSPECTIVES

La rénovation du modèle social passe par la loi Travail qui induit une réforme de la formation continue. Les entreprises ont besoin d'une main d'œuvre qualifiée et opérationnelle rapidement et le marché de la formation s'adapte. Les grosses entreprises ouvrent leurs propres centres de formation, notamment des centres de formation d'apprentissage.

COMMENT L'ÉDUCATION NATIONALE S'ADAPTE-T-ELLE À CETTE RÉVOLUTION ?

Avec la réforme de l'apprentissage et sa gestion par les GRETA, les GRETA/CFA verront le jour le 1^{er} janvier 2020. Cette fusion est en pleine structuration. Les réunions de travail s'enchaînent afin d'organiser la future structure régionale.

Jusqu'à présent, les CFA publics avaient en charge l'apprentissage des jeunes dans le schéma régional de formation géré par la région. Les GRETA s'occupaient de la formation continue pour adultes. Toutes ces formations s'appuyaient la plupart du temps sur des établissements techniques ou professionnels publics.

La fusion entraînera une réorganisation

académique et une modification du financement de la formation continue. En l'absence de loi cadre, les nouveaux GRETA/CFA auront une gestion locale donc hétérogène. Cette réorganisation suscite de nombreuses interrogations sur l'harmonisation des conditions de travail : alors qu'un formateur d'apprentis de CFA travaillait 648 heures, le formateur contractuel doit 810 h au GRETA avec des missions très larges, étrangères à celles des PLP. L'alignement est prévu sur un temps de travail global de 1 607 heures pour le personnel, avec 45 jours de congés sur l'année civile.

La rémunération des chefs d'agence est actée, mais pas celle des enseignants : aucune grille officielle ne la détermine selon leur statut et le type de formation, et pourtant depuis la rentrée dernière, la mixité des publics en classe existe : ap-



prentis et stagiaires de formation continue sont avec nos élèves. Et c'est au professeur de s'adapter à ces nouveaux publics, sans savoir comment il sera rémunéré pour ce travail.

Le SNALC est attentif et veillera au sort des contractuels des GRETA/CFA qui pourrait être celui des PLP demain. ■

DÉVELOPPER L'APPRENTISSAGE : EST-CE VRAIMENT L'ENJEU ?

Le SNALC a interrogé la DGESCO sur les conséquences du développement de l'apprentissage, via la mixité de tous les publics, sur la rémunération et les conditions de travail des PLP. Le SNALC n'est pas dupe des dénégations du Ministère. L'objectif est bien la mixité de tous les publics. Il suffit de mettre en perspective le discours de notre employeur et ses actes :

- Vade-mecum qui décrète la personnalisation pour chaque « apprenant ⁽¹⁾ » des modules de formation (nouveau concept...) quel que soit l'effectif.
- Délivrance des diplômes par blocs de compétences, toutes voies de formation confondues.
- Missions du Greta élargies à l'apprentissage avec les conséquences terribles pour nos collègues contractuels qui œuvraient en CFA ⁽²⁾.

Toutes ces décisions ne sont pas imposées par la loi « Liberté... » qui encense et



libéralise l'apprentissage. Cette dernière sert d'alibi à l'EN pour :

- Faire du chantage à l'emploi aux personnels et leur imposer des conditions de travail et de rémunération dégradées.
- Leurrer les parents et les élèves par une communication qui n'évoque que l'apprentissage et la mixité des parcours.

Des formations ouvertes aux élèves, apprentis ou stagiaires de la FC dans les EPLE n'est pas une novation. En revanche, la nouveauté est de regrouper tous ces publics, en présentiel ou à distance, et ce à tout moment de l'année.

C'est pourquoi, le SNALC bien qu'opposé à la mixité des publics, exige, en cas de mixité, qu'un nombre maximum d'apprenants soit fixé et que les ORS et la rémunération prennent en compte toutes les sujétions liées aux différentes voies de formation.

Ces revendications sont plus utiles aux PLP, que le discours idéologique contre l'apprentissage de certaines OS, qui par ailleurs, croient à la sincérité du Ministre, ou qui en prônant le CCF et les blocs de compétences, ont préparé le terrain pour que les LP publics délivrent une formation low-cost aux enfants des classes populaires et aux NEET ⁽³⁾. ■

(1) Élève, apprenti, stagiaire FC.
 (2) Augmentation de 25% du temps de travail pour la même rémunération, à prendre ou à laisser !
 (3) Not in Education, Employment or Training.

REMONTÉES DE TERRAIN : QUELLE CATASTROPHE !

Après avoir averti le ministre des ratés de sa réforme pour la voie pro à la rentrée, le SNALC a répertorié les remontées de terrain. Le constat est accablant : inapplicabilité et détournements des moyens et objectifs de la réforme.

Le prétexte de choisir son avenir professionnel et la restriction budgétaire ont accouché d'une DGH globale en baisse et par discipline. Les nouveaux dispositifs, dont les heures grevées sur le disciplinaire, sont plus un mal qu'un remède : pédagogie de projet basée sur la compétence qui efface la connaissance, paiement sur une partie de l'année en HSE, travail de préparation en binôme imposé pour la co-intervention. Ainsi, les heures de formations légales des élèves ne sont pas assu-

rées. De ce fait, les VS des PLP ne comprennent pas toutes les heures de service obligatoire.

De plus, les familles de métier sont incomplètes dans les établissements, les élèves ne peuvent avoir accès à toutes ces formations notamment pour celle du bâtiment. Comment donc obtenir une orientation choisie ?

Cet appauvrissement des formations professionnelles est amplifié par la valeur du

diplôme : chaque élève n'aura pas la même qualification et l'évaluation est encore locale, le CCF est toujours en place.

LE SNALC A TOUJOURS DEMANDÉ LE MAINTIEN DE LA DIMENSION NATIONALE DU DIPLÔME.

Le SNALC a toujours demandé le maintien de la dimension nationale du diplôme.

La situation des PLP s'aggrave avec une flexibilité du temps de présence du lundi au vendredi en établissement. Les ensei-

gnants ont des EDT surchargés avec des heures de concertation non rémunérées. Les conditions de travail et les ORS sont mises en danger par la mixité des publics, et la gestion d'apprentis dans des classes souvent peu rétribuée. En plus de l'inadéquation pédagogique, celle du rythme scolaire entraîne une surcharge de travail non reconnue ainsi que la tenue de cours quand un type de public est absent.

Le SNALC a fait état de ces dysfonctionnements concrets au comité de suivi de la réforme et a mis en exergue les effets catastrophiques sur la formation professionnelle et les conditions de travail des PLP. ■

DÉRIVES DE L'ORIENTATION SUPPOSÉE CHOISIE

À l'issue de la seconde, les élèves ont, en théorie, le choix de s'orienter vers l'option désirée en classe de première mais, dans la plupart des cas, ce choix sera limité.

calauréat des métiers du commerce et de la vente à l'instar du Baccalauréat des métiers de l'accueil (Bac pro ARCU), certains élèves risquent de se retrouver sur une option non choisie, voire déscolarisés.

C'est une coquille vide. Pour réussir leur mission déclarée, les campus des métiers coûteraient trop d'argent à l'État car ils nécessitent des

nouvelles infrastructures.

Une orientation pas si choisie en somme, qui risque de rester subie. ■

UNE OFFRE HÉTÉROGÈNE SELON LES ÉTABLISSEMENTS

- Très peu d'établissements disposent de l'ensemble des choix de la filière, les familles de métiers sont incomplètes dans un même établissement. La famille du bâtiment n'est jamais proposée dans son intégralité aux élèves.
- Difficulté d'avoir l'ensemble des plateaux techniques correspondant à l'ensemble des filières. De surcroît, la volonté des régions de ne plus investir et moderniser les LP entraîne des formations théoriques en inadéquation avec les référentiels.
- Le nombre de places disponibles demeure restreint à cause de l'effectif des classes : la demande étant plus forte en Bac-

LE PROBLÈME DE MOBILITÉ POUR LES ÉTABLISSEMENTS RURAUX

Le manque d'équité de l'offre selon les régions pose le problème de mobilité des élèves désireux de suivre le Bac pro choisi. Le recrutement reste géographique. Le défaut de mobilité des élèves risque, malheureusement, d'affecter le choix de l'option du Bac pro effectué par défaut pour beaucoup.

DES CAMPUS DES MÉTIERS INUTILES EN L'ÉTAT

Le principe des campus des métiers est de permettre aux élèves de disposer en un même lieu d'une offre de formation efficace et complète. Or, en l'état, aucun campus de métiers ne le permet.

PROPOSITIONS DU SNALC

pour atténuer les effets néfastes de la réforme de la voie professionnelle et éviter les détournements par les chefs d'établissements.

Pédagogie	<ul style="list-style-type: none"> Fin de la pédagogie de projet et du tout compétences. Retour à la transmission des connaissances et aux TP. Récupération des heures de disciplinaire perdues. Heures d'innovations pédagogiques obligatoirement affectées à l'année.
Rémunérations	<ul style="list-style-type: none"> Paiement des heures de concertation. Majoration et pondération (1/25) des heures d'innovations pédagogiques. Respect du paiement des heures sur la totalité de l'année scolaire.
Cointervention	<ul style="list-style-type: none"> Barrettes l'après-midi. Heures en groupe en atelier ou salle pro. Dispositif choisi par un binôme volontaire.
Chef d'œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Jury inconnu des élèves, un du secteur professionnel et un PLP de matière générale. Coefficient 2 à l'épreuve orale.
Mixité des publics	<ul style="list-style-type: none"> Respect de la liberté pédagogique et du statut du PLP. Uniquement en cas de sous-effectif d'une division. Nombre fixe maximum d'apprentis. Paiement automatique des heures de présence d'apprentis pour les enseignants.
Diplômes	<ul style="list-style-type: none"> Fin du CCF, épreuves ponctuelles finales. Retour du diplôme national.



MUTATIONS, PROMOTIONS, CONTRACTUELS... LE SNALC EN AUDIENCE

Par **Jean-Rémi GIRARD**, président du SNALC

Le SNALC a été reçu le 22 octobre par le nouveau Directeur Général des Ressources Humaines, Vincent Soetemont. L'audience a permis au SNALC de défendre les conditions de travail des personnels.

DU MOUVEMENT DANS LE MOUVEMENT

Le DGRH a été clair : les commissions paritaires, c'est fini (sauf rendez-vous de carrière et procédures disciplinaires). Clairement, la volonté gouvernementale est d'exclure les syndicats du fonctionnement du mouvement et des autres opérations de carrière. Au risque de voir les recours se multiplier. Paradoxalement, cela renforce la nécessité pour les personnels de se faire accompagner par un syndicat, et ce dès le début de chaque procédure. Sans cela, il ne saura jamais s'il a été lésé. Le SNALC, représentatif au niveau ministériel, pourra désormais ac-

compagner et représenter TOUS les personnels de l'Éducation nationale, sans exception, dans toutes les opérations, dans tous les départements et dans toutes les académies. Cette année, cela concernera le mouvement, et l'an prochain, l'avancement et les promotions.

Par ailleurs, le SNALC a rappelé les blocages liés au fonctionnement actuel de la hors classe et de la classe exceptionnelle. Le DGRH a signalé que le ministre avait demandé une modification du 80/20 pour augmenter le vivier 2.

DES REVENDEICATIONS POUR LES CONTRACTUELS ET LES AESH

Le SNALC a fait le tour de la question, abordant les modalités de recrutements des contractuels ou encore la possibilité à terme de proposer des CDI à des AED (pour le DGRH, c'est non). Nous avons appris incidemment qu'on projetait à terme de recruter des personnels de

direction contractuels, ce qui n'est pas pour nous rassurer. Enfin, le SNALC a remis un riche document listant l'ensemble de nos revendications pour les AESH, à commencer par la création d'un corps de fonctionnaires.

N'OUBLIER PERSONNE

Malgré le temps contraint, le SNALC a tenu à aborder d'autres sujets, comme la question des vacances en FLE, des contractuels en CFA ou encore les conséquences des suspensions d'agents. Nous avons également rappelé les revendications des conseillers de formation continue et demandé l'ouverture d'un groupe de travail à leur sujet. ■



RÉMUNÉRATIONS : LE SNALC EN REMET UNE COUCHE

Par **Jean-Rémi GIRARD**, président du SNALC

À la suite de la réunion avec le ministre et Jean-Paul Delevoye, le SNALC a continué de porter votre première revendication : celle de la rémunération. Une heure d'audience supplémentaire avec le Directeur Général des Ressources Humaines nous a permis d'exposer l'ensemble de nos revendications.

DES FAITS INCONTESTABLES

Le SNALC a remis au DGRH, sous format papier et électronique, un dossier de plus de 30 pages sur la rémunération des agents. Nous nous sommes centrés sur les enseignants et assimilés, mais notre groupe de travail rémunérations, sous la direction de la présidente de Grenoble Anne Mugnier, travaille d'arrache-pied pour traiter à terme tous les corps du ministère.

Le DGRH a été plus qu'étonné par la qualité du travail fourni (de son propre aveu, aucun autre syndicat ne lui a proposé ce type de document). Le bilan du SNALC a

donc été instantanément transféré à la direction des affaires financières et à celle de la prospective.

Que disons-nous ? Que les personnels sont mal payés. C'est vrai par rapport aux autres fonctionnaires ; c'est vrai par rapport aux autres pays. La comparaison entre le salaire d'un professeur néotitulaire et le SMIC depuis 1980 est parlante. Le constat est incontestable, et le DGRH n'a pas cherché à le contester.

LE SNALC DEMANDE UN CALENDRIER DE REVALORISATION

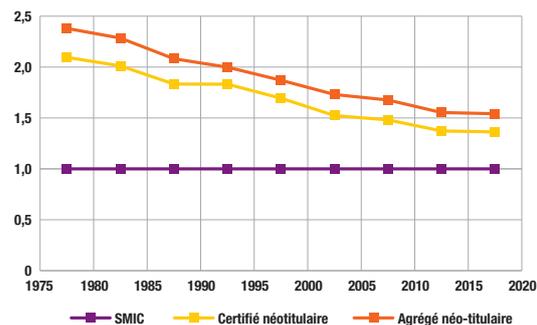
C'est pourquoi la position du SNALC

est claire : rien ne peut se discuter avant de mettre en place un calendrier de rattrapage salarial pour tous les personnels. Nous avons donc demandé la revalorisation des métiers de l'Éducation nationale et du Supérieur, pour tous les personnels, que ce soit par le dégel du point d'indice, la hausse des indices dans les grilles et/ou l'augmentation de la part fixe des indemnités. À titre d'exemple, nous avons proposé

un calendrier de revalorisation étalé sur 10 ans, avec augmentation du traitement brut de 3,63 % par an.

Nous avons expliqué que la réunion prévue le 7 novembre serait cruciale. Soit le ministère sort des « constats » et des « diagnostics partagés » pour mettre le l'argent sur la table, soit le SNALC prendra ses responsabilités au sujet de la grève qui débute le 5 décembre. ■

COMPARAISON SMIC/SALAIRE D'UN PROFESSEUR NÉOTITULAIRE DE 1980 À 2018





RÉFORME DES RETRAITES : UN IMPACT OUTREPASSANT L'EFFET FINANCIER

Par **Frédéric SEITZ**, commissaire paritaire national agrégé et président du SNALC Versailles

Pour la totalité des personnels de l'Éducation nationale, le projet de réforme des retraites se traduira par une diminution du montant de leur pension. Pour les professeurs, il risque en plus de changer radicalement la manière dont ils devront concevoir et pratiquer leur enseignement.

Le projet impose aux agents du secteur public une retraite par capitalisation de points, comme pour les salariés du secteur privé. Ainsi, le calcul de la retraite des fonctionnaires ne reposerait plus sur la rémunération des six derniers mois d'exercice, période où ils perçoivent la rémunération la plus élevée. La base de calcul

des points-retraite serait étendue à la rémunération (primes et HSA comprises) perçue sur toute leur carrière, et inclurait des périodes où le traitement est inférieur à celui de fin de carrière.

C'est une des raisons pour lesquelles le SNALC réclame à cor et à cri pour les personnels de l'Éducation nationale une revalorisation forte et immédiate de leurs rémunérations et de leurs primes.

Cependant, constatant leur déclassement financier croissant, persuadés qu'il leur faudra toujours *gagner plus* pour accumuler un maximum de points-retraite, les professeurs pourraient se sentir contraints de consacrer plus de leur temps personnel à des activités rémunératrices.

Or, tous les professeurs le savent : quand on leur impose trop d'heures ou de classes, au-delà d'une certaine limite, il

est impossible de dispenser un enseignement digne de ce nom.

Mais l'inquiétude sur le montant à venir de la pension risque de l'emporter et d'entraîner tous les enseignants à accroître leurs tâches, au détriment de leur temps de formation, de préparation des cours, de correction des copies.

L'institution, qui réclame des professeurs taillables et corvéables, exige d'eux de la bienveillance, les somme de baisser leurs exigences, vilipende le cours magistral car savant et élitiste, en fera ses choux gras. Comme les pédagogistes prônant une école où l'élève *apprenne moins* pour y *vivre mieux*.

Mais comment nos collègues scrupuleux, attachés au contenu et à la valeur de ce qu'ils transmettent, vivront-ils leur nouvelle condition ? ■

SANCTIONS : LES CPE AVOCATS ?

Par **Dolorès RAVIDAT**, membre de l'équipe CPE SNALC

Alors que se tenaient des réunions de travail sur le « disciplinaire » un peu partout en France, nous avons vu arriver, notamment dans l'académie de Dijon, un petit « livret conseil » à suivre en cas de sanction à prendre.

Que d'embûches pour sanctionner un manquement certain, constaté, acté, vérifiable et j'en passe. Après l'appel au contradictoire qui peut prendre plusieurs jours, le temps de défense, le temps de la sanction (que l'on

estime éducative plutôt que répressive), il faut avertir les maires de la commune de résidence de l'élève de la sanction.

Et il ne faut pas oublier que nous serons, nous autres CPE, au cœur des débats car il nous faudra composer un dossier complet sur le fautif, avec toutes les actions menées et tous les justificatifs, dossier à tenir à disposition de la défense.

APRÈS LE CPE ASSISTANTE SOCIALE, LE CPE AVOCAT !

La plus grande vigilance s'impose car un tout petit oubli pourra faire capoter la procédure et réduire à néant tout le travail accompli.



Le SNALC demande une simplification des procédures afin de décharger les CPE de ces fastidieuses tâches administratives. ■

LA RÉFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE OU LA RÉPUBLIQUE EN MARCHÉ ARRIÈRE

Par **Dominique SCHILTZ**,
membre de l'équipe Chaire sup du SNALC

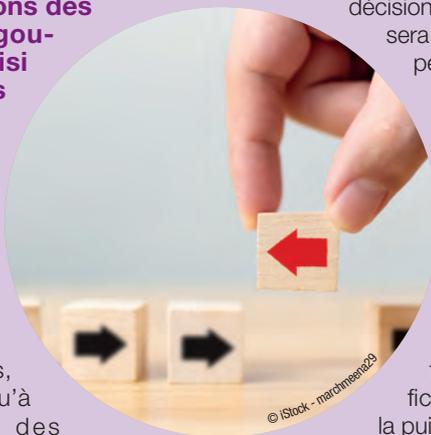
Ainsi donc, adieu les commissions et formations paritaires et les groupes de travail où étaient présentées les promotions, nominations et mutations des professeurs. Le gouvernement a choisi d'effectuer toutes ces opérations dans le secret des cabinets, à l'abri des regards indiscrets des organisations syndicales.

Pour ce qui est des mutations, sans aller jusqu'à soupçonner des velléités de favoritisme envers des individus ayant la cote auprès de leurs supérieurs, l'administration se prive ainsi du contrôle des barèmes ainsi que d'informations d'ordre tant personnel que professionnel sur les candidats qui lui permettraient d'ajuster au mieux les nominations aux profils des candidats. Et ce n'est pas une clause de style : encore en 2019, vos commissaires paritaires ont signalé de multiples erreurs de barème au mouvement général, et relevé des incompatibilités dans les propositions faites dans les

mouvements spécifiques, ce qui a évité par exemple la nomination de professeurs sur des postes déjà attribués.

Pour les collègues qui se portent candidats, le ministère ressemblera encore un peu plus au *Château de Kafka*, et leur sentiment d'incompréhension envers la décision les concernant qui leur sera signifiée sera encore un peu plus prononcé faute d'en connaître la justification que leurs commissaires paritaires auraient pu obtenir au cours d'une commission ou d'un groupe de travail.

Dans ce contexte, il est encore plus important pour vous de bénéficier de l'expertise et de la puissance du SNALC. Ses commissaires paritaires nationaux et académiques vous guident dans vos démarches et vous conseillent dans vos choix pour les nominations et mutations. Si vous n'êtes pas satisfait de la décision qui vous concerne, ils vous soutiennent dans le recours que vous exercez contre celle-ci. Second syndicat de l'Éducation nationale, représenté au Comité Technique Ministériel, au Conseil Supérieur de l'Éducation et fort de nombreux élus, il ne reçoit aucune subvention et vous conseille en toute objectivité au mieux de vos intérêts. ■



RETOUR DE LA GIPA

Par **Frédéric ELEUCHE**, secrétaire national
aux personnels administratifs et de santé

Le décret 2019-1037 du 8 octobre 2019 a prolongé le versement de la Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) pour tous les fonctionnaires qui n'ont pas connu d'augmentation d'échelon, de corps ou de grade entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2018.

Le taux de l'inflation a été entre ces deux dates de 2,85 % et la valeur du point d'indice est passée de 55,5635 euros à 56,2323 euros.

La question est donc de savoir, étant bien connue la lenteur du ministère, quand les collègues toucheront réellement cette GIPA : d'ici décembre 2019 ou plus tard ? Rappelons au passage qu'il fut un temps où la dite GIPA annoncée en janvier était versée en avril de la même année. Mais en l'annonçant le plus tard possible, elle sera finalement payée au début de l'année suivante... ■



NE L'OUBLIEZ PAS !

**7 Nov.
2019**

Recrutement, fonctions et conditions d'emploi des assistants d'éducation en préprofessionnalisation : **(consultez le BO n° 41 du 7 novembre 2019).**

**7 Nov.
2019**

Postes spécifiques à pourvoir par des enseignants du 2nd degré en Nouvelle Calédonie pour la rentrée scolaire australe de février 2020. **(consultez le BO n° 41 du 7 novembre 2019).**

**13 Nov.
au 28 Nov.
2019**

Mise à disposition auprès de la Polynésie française des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale – rentrée 2020 :
- Saisie des candidatures sur le site SIAT : **du 13 novembre au 28 novembre, minuit, heure de Paris.**

**19 Nov.
au 9 Déc.
2019**

Saisie sur SIAM des vœux pour le mouvement inter académique : **du 19 novembre au 9 décembre, midi, heure de Paris.**

LA SÉLECTION EST-ELLE FACTEUR DE RÉUSSITE SCOLAIRE ?

Par **Guy DESBIENS**, Commissaire paritaire du SNALC de Lille

Dans **1984 d'Orwell, Winston, qui travaille au « Ministère de la Vérité », constate avec stupéfaction que la population a la naïveté de croire une information qui contredit points par point celle rendue publique la semaine précédente.**

En ce début d'année scolaire, la presse a osé valoriser ce qui paraissait pourtant, depuis des décennies, au regard des médias eux-mêmes comme des divers acteurs du système scolaire, être « Le Tabou » par excellence : l'horrible et inhumaine sélection !

On a donc pu apprendre que « dans les universités qui ont pu sélectionner, le taux de réussite a augmenté ⁽¹⁾ » et que « les enseignants disent qu'il y a moins de chahut, moins d'absences et qu'enseigner en première année devient un plaisir. »



Dans un article de 2018, publié dans ces pages de la *Quinzaine* ⁽²⁾, nous cherchions à montrer que la sélection *par le savoir* a toujours été la condition authentique de l'égalité républicaine.

Nous tenons à être très clair pour éviter tout malentendu : ce n'est pas *Parcoursup* que nous tenons alors forcément à défendre ; de fait, c'est un dispositif qui peut avoir des lourdeurs administratives, voire favoriser ou dissimuler des inégalités entre établissements scolaires.

En revanche, nous nous étonnons grandement de lire aujourd'hui, chez les « professionnels de la profession », des propos qui avaient de quoi déconcerter les « belles âmes » : car pendant longtemps il s'agissait des mêmes personnes... ■

(1) C'est le titre du *Figaro-étudiant* du 13 sept. 2019 ; de même pour un article paru dans *Le Monde* de la même date : « Parcoursup : dans certaines filières, la réussite des étudiants s'est nettement améliorée ». Le Rapport du comité de suivi de la Loi ORE a quant à lui été rendu public le 7 oct. 2019.

(2) <https://www.snalc.fr/national/article/3646/>



GRAND ORAL : PLUTÔT RASSURANT, MAIS...

Par **Sébastien VIEILLE**, secrétaire national à la pédagogie

Le rapport Delhay, avait inquiété le SNALC. Tout y était : « co-construction », « compétences », « savoir-être », « classe inversée », jusqu'aux neurosciences. Nous avions là un concours d'éloquence où le contenu n'était même plus un prétexte.

L'ÉPREUVE
Le SNALC a été en partie rassuré par le projet de la DGESCO. Pas de jargon. Une épreuve en trois temps, après 10 minutes de préparation, avec un candidat debout :

- Présentation de 5 minutes : l'élève fournit une question liée aux deux spécialités ou deux questions portant chacune sur une des spécialités (le jury faisant alors un choix).
- Interaction durant laquelle le jury interrogerait la maîtrise des contenus du programme de spécialité en s'appuyant sur la présentation du candidat.
- Élargissement où l'élève mettrait en relation son projet ou ses choix de spécialités – voire son implication citoyenne – et ses choix en termes d'orientation future.

tie 1. Sur toute l'épreuve, elle est inutile et rendra les échanges peu naturels.

La partie 3 arrive comme un cheveu sur la soupe. Des critères évaluables doivent être définis sur l'argumentation mise en place par l'élève, sa capacité à expliciter ses choix et à mettre en avant leur logique et non sur lesdits choix en termes d'orientation future ou spécialités en amont.

Les deux questions potentielles dans la partie 1 amènent des difficultés. Une question est bien suffisante et éviterait d'alourdir encore le travail des professeurs et des élèves au troisième trimestre.

La composition et la convocation des jurys. Il faut un professeur d'au moins une spécialité liée à l'oral du candidat. Le choix d'une convocation de jurys externes par la DEC est le bon. Le SNALC a réaf-

LE PIRE A ÉTÉ ÉVITÉ

firmé la place de tous les collègues, insistant sur l'apport des professeurs documentalistes.

Tout ou partie de son oral en langue s'il choisit de présenter LLCER. Ce peut être une possibilité intéressante offerte au candidat et pourrait être valorisé.

Le pire a été évité. Mais les contours de cette épreuve doivent être affinés et le SNALC restera dans la négociation pour le bien des collègues et des élèves. ■

CE QU'EN DIT LE SNALC.

La station debout a du sens pour la par-

EPS ET CCF BAC : LE PASSAGE EN FORCE DE L'IG

Par **Laurent BONNIN**, secrétaire national du SNALC EPS

La circulaire précisant le nouveau CCF est parue au BO n°36 du 3/10/2019. Le texte définitif n'a pas varié d'un iota avec le projet initial de l'IGEN. Nous l'avions critiqué et amendé⁽¹⁾. La DGESCO et les IG, V. Eloi-Roux et C. Sève, s'étaient engagées à le faire évoluer. Mensonge ! Comme pour l'écriture des programmes, le déni de démocratie est encore de mise et le dialogue social, une vaste farce.

- ▶ D'après l'IG, ce nouveau cadre permet de libérer les enseignements des anciens référentiels d'évaluation par activité, trop fermés et focalisants.
- ▶ Il montre l'adaptation de l'EPS à la réforme des lycées en offrant aux élèves davantage de choix et une personnalisation accrue de leur parcours.
- ▶ Enfin les évaluations du savoir s'entraîner (AFL2) et des rôles « sociaux » (AFL3), renforcent la formation méthodologique en EPS dans l'optique de former les élèves à une pratique autonome.

Ce projet, imposé de façon dogmatique, éloigne la discipline de la profession, des

élèves, de la culture physique et sportive, de ses enjeux moteurs salutaires et d'une certification digne de ce nom.

- ▶ Il va découpler la somme de travail et la responsabilité des enseignants qui devront **fabriquer les référentiels** de passation des épreuves et spécifier tous les types et tous les niveaux des AFL dans les APSA retenues.
- ▶ Il va nécessiter la **conception de nouveaux contenus d'enseignement** relatifs au savoir s'entraîner et aux rôles « sociaux ». Comme au niveau moteur, ils devront être différenciés, ils vont clairement concurrencer les temps d'engagement physique déjà très faibles en lycée.
- ▶ Il va **démultiplier les temps et les procédures d'évaluation** puisque pour chaque élève les trois types d'AFL devront être objectivement appréciés selon des critères, des valeurs et dans des registres individualisés.

- ▶ Il va **accentuer les inégalités** de passation et de valeur de la certification puisque les critères seront définis localement par chaque établissement et très différemment selon les choix des élèves.

Sous couvert de progrès, d'autonomie, de liberté, par ce projet autoritaire, inadapté et inégalitaire, l'EPS est un bon révélateur des méthodes de gouvernance et d'abandon par l'État d'un service public de qualité et égal pour tous. ■



(1) https://snalc.fr/uploads/documents/national/Amendements_SNALC_CCFbacEPS.pdf

EPS ET CCF BAC : LA NOUVELLE USINE À GAZ

Par **Laurent BONNIN**, secrétaire national du SNALC EPS

Les choix laissés aux élèves dans le nouveau CCF permettent à l'EPS de se rendre conforme à la réforme du lycée. Conceptuellement, le principe est attrayant. Il renvoie à la théorie de l'auto-détermination (Déci, 1970) qui démontre que plus un individu effectue ses propres choix, plus il est motivé et mieux il réussit. Mais vu le nombre d'élèves à évaluer, 35 par classe, les temps effectifs de pratique, les 3 types d'AFL à apprécier, dans 3 épreuves distinctes, avec des choix tous azimuts, on frise la schizophrénie !

- ▶ **Concernant les AFL1**, le choix d'être noté sur un poste spécifique en sport collectif ou sur un style de jeu en sport de raquettes est possible. Comment alors repérer et évaluer en situation de jeu les élèves plutôt attaquants ou défenseurs, plutôt arrières, centres, ailiers, pivots ou passeurs ? Comment préparer 35 élèves à être spécifiquement efficaces sur des postes ou des styles individuels ?

- ▶ **Concernant les AFL2**, pour prétendre au niveau satisfaisant dans le CA4, l'élève devra « identifier un point fort ou un point faible pour lui-même ou son équipe, et choisir des exercices adaptés pour les travailler ». Il faudra donc offrir aux élèves des palettes de situations d'apprentissage en rapport avec les grandes catégories de points forts ou faibles, qu'ils sachent identifier leurs

difficultés ou leurs atouts puis réaliser de bons choix, et qu'enfin le professeur puisse certifier si les situations retenues sont bien adaptées.

- ▶ **Concernant les AFL3**, puisque « l'élève est évalué dans au moins deux rôles qu'il a choisis », il faudra donc proposer aux élèves au moins 3 rôles pour qu'ils aient un choix, et les contenus d'enseignement associés qui leur permettront de les tenir avec « efficacité » (niveau 3).
- ▶ **Concernant les 8 points attribués aux AFL2 et AFL3**, les élèves auront le choix entre 3 répartitions : 2/6, 4/4 ou 6/2. Cela représente, avec 35 élèves, 210 informations et calculs supplémentaires à effectuer pour le professeur.

En cherchant à **individualiser** à outrance les paramètres de l'évaluation et donc l'**enseignement**, cette usine à gaz va placer les enseignants en grande difficulté, en surcharge et en souffrance. Par son infausabilité, elle va aboutir à des évaluations à la louche et donc à l'accroissement dans la certification d'une subjectivité inacceptable. ■



ENQUÊTE LCA SEPTEMBRE 2019 : VOS RETOURS

© iStock - Cristoforo

Par **Cécile DIENER-FROELICHER**, responsable nationale SNALC Lettres classiques

Nous tenons tout d'abord à remercier les nombreux collègues qui ont répondu à cette enquête et nous permettent d'avoir une vision globale des problèmes puisque quasiment toutes les académies sont représentées. Sur les réponses reçues, 70 % concernent des professeurs de collège, 30 % de lycée.

BILAN :

- **Professeurs de LM assurant des heures de LCA malgré la présence d'un professeur de LC :** le cas se présente dans 8 académies. Cela reste cependant marginal dans cet échantillon.
- **Horaires des cours de LCA :** dans

l'écrasante majorité des collègues, les horaires sont toujours en première heure, dernière heure et pause méridienne. C'est encore pire en lycée : les cours des mercredis après-midis entiers sont fréquents. On voit bien que la circulaire de janvier 2018 de M. Blanquer n'est pas appliquée par les chefs d'établissements, qui semblent tout mettre en œuvre pour

décourager les élèves et rendre le travail des professeurs plus difficile.

- **VS à complément de service en LM dans le même établissement :** plusieurs collègues sont dans ce cas dans 12 académies. Ils se heurtent souvent au refus de modifier leur VS sous divers prétextes. Il y a en réalité confusion entre les remontées de besoin dans les disciplines et l'état de service des LC. Ce problème n'existe pas dans toutes les académies : il faut donc que la norme soit appliquée partout.
- **Difficultés pour muter :** dans toutes les académies, les professeurs de LC rencontrent des problèmes pour muter : faible nombre voire absence de postes ouverts au mouvement, fermeture des postes LC ou leur transformation de ces derniers en postes LM après départs en retraite, attribution des heures de LCA à des professeurs de LM, affectation de profs LM sur des postes LC. Il arrive aussi souvent que les postes vacants soient très excentrés ou difficiles. Le barème nécessaire pour obtenir des lycées est généralement très élevé. Certains collègues attendent depuis plus de 10 ans de pouvoir muter.

Le SNALC continuera à défendre les droits et les conditions de travail des professeurs de LC, tant au niveau académique qu'au niveau national. ■

Article complet : <https://www.snalc.fr/national/article/5023/>

UNE PÉTITION CONTRE LES NOUVEAUX PROGRAMMES DE FRANÇAIS AU LYCÉE

Par **Cécile DIENER-FROELICHER**, responsable nationale SNALC Lettres classiques

Un collectif de professeurs de lettres a rédigé une pétition qui circule depuis un mois environ et a déjà recueilli plus de 2 700 signatures. Ce collectif a voulu se faire le porte-parole de l'ensemble des professeurs de lettres dont l'inquiétude, déjà forte cet été, s'est encore accrue en septembre : <http://chnq.it/Qqv4jFHfd>

LE SNALC SALUE CETTE INITIATIVE ET LUI APORTE TOUT SON SOUTIEN.

En effet, cette pétition reprend toutes nos critiques concernant les nouveaux programmes de lycée en français, et les argu-

ments avancés par Jean-Rémi Girard lors des audiences ministérielles, tant auprès du CSP que de la DGESCO :

- Œuvres et parcours imposés aux professeurs, là où la

liberté pédagogique permettait de s'adapter aux publics.

- Surcharge de textes en série générale (24) comme en série technologique (16) qui conduira au bachotage, alors que nous dénoncions justement cette dérive de l'ancien bac.
- Des œuvres imposées renouvelées pour moitié tous les 2 ans, conduisant à une surcharge de travail pour les professeurs.
- L'ajout de la grammaire, qui

nécessiterait des horaires plus importants, alors que le nombre d'heures de français est réduit.

Le SNALC le répète donc à l'unisson de ce collectif de professeurs : non, ces programmes ne permettront pas aux enseignants de faire aimer la littérature aux élèves ! Et leur mise en œuvre sera irréalisable, accroissant la charge de travail et le stress d'enseignants déjà au bord de la rupture. ■

NOUVELLES ÉPREUVES DE PHILOSOPHIE AU BACCALAURÉAT : UN PROJET DANGEREUX



© iStock - skymaster

Par **Valérie SORIA**, membre de l'équipe nationale SNALC philosophie

Le SNALC a émis des réserves et des inquiétudes lors de la consultation sur les projets de notes de services relatives aux futures épreuves du baccalauréat. Concernant la philosophie, le point saillant est la disparition programmée de la dissertation comme exercice authentiquement réflexif.

SÉRIES TECHNOLOGIQUES : On passe de 3 à 2 sujets, une dissertation et une explication de texte, accompagnées de questions.

➤ **L'explication de texte :** les questions ordonnées en trois étapes (A - Éléments d'analyse ; B - Éléments de synthèse ; C - Commentaire) ne sont pas claires et noient le candidat dans une décomposition artificielle du travail demandé, l'exposant à des opérations artificielles, scolastiques, impropres à l'exercice de la réflexion.

➤ **La dissertation :** l'élève suit un canevas préétabli en trois étapes (A - Analyse du sujet ; B - Position du problème ; C - Développement argumenté). Le candidat est tenu de définir les termes du sujet, prescription qui le conduit à les examiner de manière séparée au risque de perdre l'examen global de la question, les articulations logiques, seules conditions pour comprendre le sujet et ses enjeux. Com-

ment dès lors parvenir à dégager un problème ? On lui demande aussi de construire progressivement « la réponse qui lui paraît la plus pertinente ». Nulle place pour un développement procédant de manière réfutative et l'élaboration d'une réflexion méthodique et questionnante.

TRONC COMMUN :

Si la dissertation philosophique subsiste, la nouvelle dissertation sur corpus qui voit le jour va poser problème : pour la conception des sujets (une approche historicisante ?), pour le temps à y consacrer par les professeurs dans l'année et pour le temps qu'y passeront les candidats eux-mêmes le jour de l'épreuve tout en étant incités à adopter une approche purement « doxographique ».

Ces nouvelles épreuves dénaturent les deux exercices que sont la dissertation philosophique et l'explication de texte et contreviennent à la lettre et à l'esprit du nouveau programme. En l'état actuel, nous ne pouvons y souscrire. ■

LA FUNESTE PÉDAGOGIE DE PROJETS

Par **Guillaume LEFEVRE**, secrétaire national SNALC
Enseignement professionnel

Jean-Michel Blanquer compte sur l'adaptation pédagogique des PLP, « exemples pour mettre en œuvre des pédagogies adaptées » et déjà rodés au PPCP et à l'EGLS, afin d'imposer sa réforme de la voie pro. La RVP instaure la généralisation de la pédagogie de projets au détriment de la transmission de connaissances fondamentales générales et professionnelles.

L'AP, la co-intervention et le chef d'œuvre concentrent la majorité des heures de formation au détriment des cours traditionnels. Ainsi, la pédagogie de projets est systématisée et amplifiée avec la mixité des publics qui demande un travail de préparation supplémentaire et une progression différente.

La pédagogie mise en place est un projet d'enseignement qui n'a pour objectif que de développer des compétences ramenées à leur plus simple expression.

La présentation est magnifique mais l'application et l'apport pour les élèves de ces objectifs de formation est limité et incomplet. La pratique professionnelle est paradoxalement déconsidérée. La théorie domine avec des heures de TP en moins et des projets peu en adéquation avec les référentiels trop ambitieux pour le public hétérogène des LP.

Les PLP sont aussi victimes de cette systématisation de la pédagogie de projets. En conséquence, la concertation s'impose aux PLP avec une réflexion et une élaboration conjointes en amont : fiches de suivi avec étapes bien définies, évaluation individualisée détaillée et adaptée à chaque projet pour le chef d'œuvre. La co-intervention présuppose un croisement de compétences, des fiches descriptives de situation et des scénari.

L'augmentation du temps de présence en établissement et la flexibilité des EDT avec création de barrettes détériorent les conditions de travail des PLP qui ne sont pas payés en plus pour ces heures de concertation.

Le SNALC a fait des propositions concrètes pour défendre les PLP qui ne sont pas taillables et corvéables à merci. Le SNALC saura les défendre en comité de suivi. ■

PROVISEURS DE LGT : SCEPTICISME SUR LA RÉFORME, INQUIÉTUDE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Par **Sylvie CHIARIGLIONE**, membre du Bureau national
et secrétaire académique du SNALC Corse

Le SNALC a rencontré 3 proviseurs pour échanger sur l'évolution de leur fonction et la mise en place de la réforme. Émergent plusieurs remarques. Rappelons que dans notre enquête de rentrée, 67 % des adjoints se plaignaient d'un surcroît de travail.

COMMENT VOUS DÉFINIRIEZ-VOUS EN TANT QUE CHEF D'ÉTABLISSEMENT ?

« Loyale, soucieuse de bien faire, bon soldat, à l'écoute, honnête » ; « rationnel, de bon sens, à l'esprit d'équité, sens du sacrifice, responsable, courageux, doté d'une capacité d'extraction pour gérer sans parti pris ».

Nos interlocuteurs, catégoriques, sont très attachés à l'École, « pilier de la République », « élément substantiel de la démocratie » ; ils tâchent de « subordonner leur implication à l'environnement immédiat dans lequel ils évoluent ». « L'École ne peut souffrir aucune médiocrité ».

QUID DE LA RÉFORME ?

« Elle impulse un changement nécessaire », « Nous avons confiance ».

Mais « les conditions de travail ont changé ». Il s'agit plus que jamais de « consolider le lycée et d'inscrire ses acquis disciplinaires et effectifs dans la durée », « Les élèves doivent avoir ce à quoi ils ont droit ! ». « Il faut se battre pour préserver le lycée ». « On ne peut pas couper la tête à une discipline ! ». « Il est dur de se projeter », « On souffrira longtemps de cette précipitation », « La sélection de 2 spécialités en terminale génère de mauvais choix pour la poursuite d'études », « Les facs ne veulent plus d'élèves mal formés ».

QUELLES SONT VOS PRÉOCCUPATIONS ACTUELLES ?

Deux réponses sur trois retiennent « l'absence de reconnaissance, de soutien hiérarchique, nous sommes esseulés, mis au front, écartés des décisions ». « Nous recevons dix injonctions par jour sur nos mails, des missions polluantes annexes à notre fonction première », « Tout doit se faire dans l'immédiateté », « en réunion on sent une grande souffrance des collègues », « Nous sommes passés à la lessiveuse », « Le CE n'est plus au cœur de ses missions, plus le temps passe, moins on voit les élèves », « On peut comprendre les burn-out ».

Qu'ils soient optimistes ou inquiets, nos interlocuteurs se rejoignent tous dans leur motivation « pour les élèves ». ■



ÉCOLES ORPHELINES : QUAND L'ÉTAT NE DONNE PAS PLUS À CEUX QUI ONT MOINS

Par **Ange MARTINEZ**, élu SNALC en CAPD académie de Nice

Les mesures se sont succédé sans interruption depuis 1981 et la création des zones d'éducation prioritaire destinées à réduire l'écart entre les élèves issus de milieux défavorisés et ceux ayant plus de chance socialement parlant.

Pour aider les écoles des quartiers défavorisés, l'État a usé de la classification des dites écoles en réseaux d'éducation prioritaire comme palliatif d'indicateurs sociaux en berne. Mais à cette fin, encore faut-il bien cibler les écoles en ayant le plus besoin. Or c'est loin d'être toujours le cas. Car si le but affiché était de casser les déterminismes sociaux ou plutôt de donner plus à ceux qui ont moins, d'autres inégalités ont vu le jour. Le SNALC ira jusqu'à dire d'autres injustices. A savoir l'exclusion de certaines écoles du label REP et REP+ car n'appartenant pas au secteur du collège de rattachement.

Si le label REP/REP+ offre une solution à 6 000 écoles (et 1 000 collèges), toutes les écoles qui nécessiteraient une aide n'y ont pas accès. Pourquoi ? Car l'attribution

se fait de façon descendante : pour être classé REP/REP+, il faut pour une école, dépendre d'un collège en éducation prioritaire. Si les collèges obtiennent le label en fonction d'indicateurs sociaux, (parents d'élèves appartenant à des catégories socioprofessionnelles défavorisées...), ce n'est pas le cas pour les écoles qui doivent simplement être rattachées à un collège REP.

Quand on sait qu'en moyenne six écoles dépendent d'un seul collège de secteur, on comprend aisément le problème : le

**LES DEUX TIERS DES
ÉLÈVES DES QUARTIERS
LES PLUS DÉFAVORISÉS,
SOIT 350 000 ÉLÈVES, SONT
ENCORE HORS RÉSEAU.**

secteur, par sa taille, opère une moyenne ne permettant pas de considérer les cas propres à chaque école, cas souvent bien différents de celui du collège. Ainsi, des écoles des quartiers défavorisés sont orphelines car rattachées à un collège hors éducation prioritaire. En 2016, les études montraient au travers des données fiscales et du niveau de vie médian des habitants que les deux tiers des élèves des quartiers les plus défavorisés, soit 350 000 élèves, sont encore hors réseau. Il est donc temps que le Ministère classe les écoles en fonction de critères qui leur sont propres. ■

NE RENTREZ PLUS DANS LE JEU

Par **Maxime REPERT**, secrétaire national SNALC chargé des conditions de travail et du climat scolaire

Que l'on soit professeur ou personnel non enseignant, nous sommes tous conscients d'une chose: le travail que nous faisons n'est pas reconnu à sa juste valeur, d'un point de vue économique et social.

Dès le départ, l'Institution - à travers la hiérarchie ou les réformes - nous rappelle constamment nos devoirs sans jamais nous faire connaître nos droits. Le système nous fait culpabiliser dès que l'on rencontre des difficultés, même quand nous sommes victimes. Un processus de culpabilisation et d'isolement se développe. Allons plus loin : on pourrait même parler d'une domestication ou d'un formatage des personnels.

CE PHÉNOMÈNE, TRADUIT PAR :

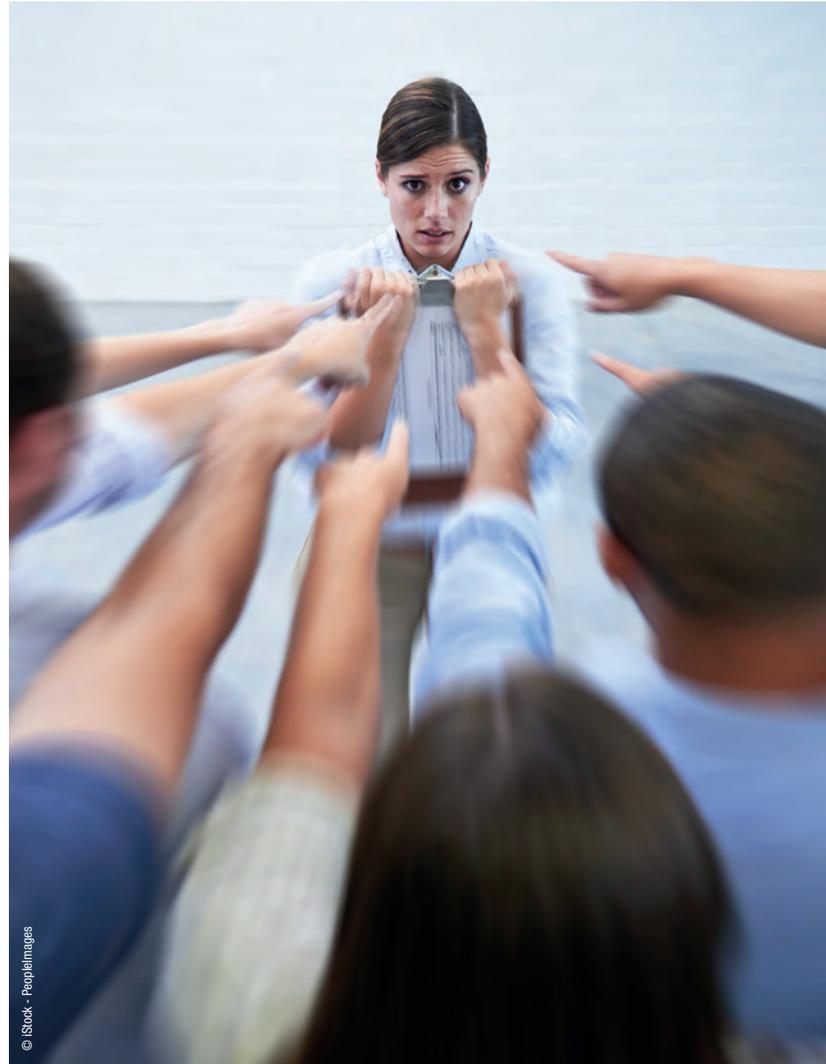
- du bourrage de crâne via les réformes, circulaires et consignes,
- une dévalorisation progressive (et une multiplication) de leurs missions mais aussi de leur autorité (élèves/parents) induisant une perte de confiance en soi,
- de beaux discours et l'illusion, de (belles) promo-

tions (RDV de carrière, IMP, HSA...) pour les caresser dans le sens du poil, encourageant l'individualisme, **➤** une infantilisation manifeste dans la gestion des personnels.

À force de prendre des coups, beaucoup de personnels finissent par être de plus en plus dociles.

Il ressort de cela une absence de combativité générale dans l'affirmation des droits. Dans certains cas, on se distingue par des excès de zèle, qui portent tort à la profession : organisation à répétition de voyages et autres sorties scolaires, multiplication de projets et missions non rémunérés, y compris en dehors du temps scolaire, développement de la réunionite... La liste n'est pas exhaustive.

Il est temps de redevenir acteur de votre condition. Ne rentrez plus dans le jeu de la



culpabilité, de l'isolement ou du zèle. Travailler dans l'Éducation nationale ne doit pas être synonyme de sacrifices ni de bénévolat, d'autant que l'Institution actuellement ne reconnaîtra jamais votre travail

avec cette dignité à laquelle vous aspirez tant. Prenez confiance. Commencez par pratiquer la grève du zèle en sachant dire non et sollicitez-nous pour connaître et affirmer vos droits. ■

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VIOLENCE ET CHIFFRES : ON NE VOUS DIT PAS TOUT

Le 13 octobre dernier, le ministre de l'Éducation nationale déplorait 20 à 30 incidents graves par jour dans les établissements scolaires. Dans le même temps, il annonçait son intention de « *publier les chiffres de la violence scolaire département par département* ».

Poussé par la vague de violences physiques et psychologiques dont sont victimes les personnels de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer affiche une volonté de clarté.

Nous sommes dubitatifs pour plusieurs raisons. Tout d'abord, sur les chiffres annoncés. Est-il question de 20 à 30 incidents graves par jour ou alors de 442 incidents graves chaque jour dans les collèges et lycées, selon le résultat d'une enquête publiée le 20 septembre 2017 ?

De la même façon, est-ce que le ministère va revoir sa présentation du nombre d'incidents graves déclarés ? Car actuellement, on présente le nombre d'incidents pour 1 000

élèves plutôt que de donner le nombre exact. Cela donne une énième impression de vouloir diluer la réalité.

Enfin, Le SNALC demande au ministre de se lancer dans une étude nationale des burnout et suicides chez les personnels de l'Éducation nationale. ■

Par **Maxime REPERT**, secrétaire national du SNALC
Paris, 14 octobre 2019

COORDONNÉES DES RESPONSABLES ACADÉMIQUES

AIX - MARSEILLE M. Thierry TIRABI	SNALC - 393 Chemin Saint Donat, 84380 MAZAN snalc.am@laposte.net - http://www.snalc.org/ - 09 51 52 98 08 - 06 12 02 25 23 (Secrétaire M. LECOURTIER)
AMIENS M. Philippe TREPAGNE	SNALC - 14 rue Edmond Cavillon, 80270 AIRAINES - philippe.trepagne@dbmail.com - www.snalc.fr/amiens - 09 73 82 67 93
BESANÇON Mme Sylvie GLAUSER (intérim)	SNALC - 6 rue des Augustins, 25300 PONTARLIER snalc.besancon@gmail.com - www.facebook.com/snalcbesancon - www.snalc.fr/besancon - 06 87 16 50 18
BORDEAUX Mme Cécile DIENER	SNALC - SNALC, 11 rue Paul-André Noubel, 33140 VILLENAVE D'ORNON - snalc.bordeaux@gmail.com - www.snalc.fr/bordeaux - 06.87.45.70.36
CAEN M. Henri LAVILLE	SNALC - 4 Av. Jeanne d'Arc, 14000 CAEN - snalc.bn@wanadoo.fr - www.snalc.fr/caen - 06 08 04 86 84
CLERMONT FERRAND Mme Nicole DUTHON	SNALC - 9 bis Route de la Beauté, 63160 BILLOM - jm-n.duthon@wanadoo.fr - www.snalc.fr/clermont - 06 75 94 22 16 - 06 75 35 21 10 - 06 25 26 79 59
CORSE M. Lucien BARBOLOSI	SNALC - Plaine de Peri, Villa Bianca, 20167 PERI - charlydb017@aol.com - 06 80 32 26 55
CRÉTEIL M. Loïc VATIN	SNALC S3 CRÉTEIL - 4 rue de Trévisse, 75009 PARIS snalc.creteil@gmail.com - www.snalc.fr/creteil - 07 82 95 41 42 - 06 22 91 73 27 - Mutation : snalc.creteil.mutation@gmail.com
DIJON M. Maxime REPERT	SNALC - Maxime REPERT, 6 bis rue Pierre Curie, 21000 DIJON snalc.dijon@gmail.com - www.snalc.fr/dijon - 06 60 96 07 25 (Maxime REPERT) - 06 88 48 26 79 (Arnaud GUEDENET)
GRENOBLE Mme Anne MUGNIER	SNALC - 71 Chemin de Seylard, 74150 HAUTEVILLE-SUR-FIER contact@snalcgrenoble.fr - www.snalcgrenoble.fr - 07 50 83 34 92 (Mme MUGNIER) - 07 50 84 62 64 (M. LEVY)
LILLE M. Benoît THEUNIS	SNALC - 6 rue de la Metairie, 59270 METEREN - snalc.lille@orange.fr - http://snalc.lille.free.fr - 03 28 42 37 79 - 03 20 09 48 46 - 03 28 62 37 78
LIMOGES M. Frédéric BAJOR	SNALC - La Mazaudon, 87240 AMBAZAC f.bajor@gmail.com - snalc.limoges.free.fr - 06 15 10 76 40 - Entrée dans le métier : 06 13 87 35 23 - 1 ^{er} degré : 06 89 32 68 09
LYON M. Christophe PATERNA	SNALC - 61 allée Font Bénite, 42155 SAINT LÉGER SUR ROANNE snalc-lyon@orange.fr - http://snalc.lyon.free.fr/ - 06 08 43 31 12
MONTPELLIER M. Karim EL OUARTI	SNALC - 37 ter rue de la Cerdagne, 66000 PERPIGNAN - presi-montpellier@snalc.fr - snalcmontpellier.fr - 06 43 68 52 29 VP : s.daho@laposte.net - 06 27 80 77 28 - Secrétaire académique : Vincent CLAVEL - v.clavel@yahoo.fr
NANCY - METZ Mme Anne WEIERSMÜLLER	SNALC - 3 avenue du XX^{ème} Corps, 54000 NANCY - snalc.lorraine@orange.fr - http://snalc.fr/nancy-metz - 03 83 36 42 02 - 06 76 40 93 19
NANTES M. Hervé RÉBY	SNALC - 38 rue des Ecachoirs, 44000 NANTES snalc.acad.nantes@wanadoo.fr - www.snalc.fr/nantes - 07 71 60 39 58 - 06 41 23 17 29 - Secrétaire : Olivier MOREAU - snalc49@gmail.com
NICE Mme Dany COURTE	SNALC - 25 avenue Lamartine, Les princes d'Orange, Bât. B, 06600 ANTIBES snalc.nice@hotmail.fr - www.snalc-nice.fr - 06 83 51 36 08 - Secrétaire : Françoise TOMASZYK - 04 94 91 81 84 - snalc.83@free.fr
ORLÉANS - TOURS M. François TESSIER	SNALC - 21 bis rue George Sand, 18100 VIERZON - snalc.orleanstours@wanadoo.fr - www.snalc.fr/orleans-tours - 06 47 37 43 12 - 02 38 54 91 26
PARIS M. Krisna MITHALAL	SNALC Académie de Paris - 80 rue des Haies, 75020 PARIS - snalc.paris@laposte.net Président : Krisna MITHALAL - 06 13 12 09 71 - Vice-présidente : Fabienne LELOUP - 06 59 96 92 41 et Frantz JOHANN VOR DER BRUGGE - 06 88 39 95 48
POITIERS M. Toufik KAYAL	SNALC - 15 rue de la Grenouillère, 86340 NIEUIL L'ESPOIR toufikayal@wanadoo.fr - www.snalc.fr/poitiers - 06 75 47 26 35 - 05 49 56 75 65
REIMS M. Thierry KOESSLER	SNALC - 12 place Hélène Boucher, 51100 REIMS - snalcdereims@gmail.com - www.snalc.fr/reims - 06 51 84 33 38
RENNES Mme Brigitte AYALA	SNALC - 20 Iles Riays, 35470 BAIN-DE-BRETAGNE - snalc.35@orange.fr - www.snalcennes.org - 09 63 26 82 94
LA RÉUNION M. Guillaume LEFÈVRE (interim)	SNALC - 375 rue du Maréchal Leclerc, 97400 ST-DENIS DE LA RÉUNION 0262 21 70 09 - 0262 21 37 57 - 06 92 611 646 - snalcreeunion974@gmail.com - www.snalc-reunion.com
ROUEN M. Nicolas RAT	SNALC - 4 Square Jean Monnet, 76240 BONSECOURS - snalc-rouen@snalc.fr - www.snalc.fr/rouen - 06 73 34 09 69 Secrétaire académique : Jean LÉONARDON - jean-jacques-leonardon-bougault@wanadoo.fr - 06 88 68 39 33
STRASBOURG M. Jean-Pierre GAVRILOVIC	SNALC - 303 route d'Oberhausbergen, 67200 STRASBOURG snalc-strasbourg@snalc.fr - www.snalc.fr/strasbourg - Haut-Rhin : 06 52 64 84 61 - Bas-Rhin : 06 51 13 31 40
TOULOUSE M. Jean-François BERTHELOT	SNALC - 23 avenue du 14^e Régiment-d'Infanterie, appt. 72, 31400 TOULOUSE snalc.toulouse@gmail.com - https://snalctoulouse.com/ - 05 61 13 20 78 - 05 61 55 58 95 - (Urgences : 06 74 05 29 80)
VERSAILLES M. Frédéric SEITZ	SNALC Versailles - 24 rue Albert Joly, 78000 VERSAILLES snalc.versailles@gmail.com - www.snalc.fr/versailles - 01 39 51 82 99 - 06 95 16 17 92
DÉTACHÉS ÉTRANGER OUTRE-MER M. Frantz Johann VOR DER BRÜGGE	SNALC DETOM - 4 rue de Trévisse, 75009 PARIS - snalc.detom@gmail.com - http://www.snalc.fr/detaches-etranger-outremer - 06 88 39 95 48

STATUTS DU SNALC, ARTICLE PREMIER :

« Le SNALC est *indépendant et libre de toute attache à une organisation politique, confessionnelle ou idéologique.* »

Le SNALC est la seule organisation représentative qui ne perçoit aucune subvention d'État.

Les ressources du SNALC proviennent des seules cotisations de ses adhérents.

Cela garantit son indépendance, sa liberté de ton, de pensée et d'action.

Il n'a de compte à rendre qu'à ses adhérents.

BULLETIN D'ADHÉSION

snalc
de l'école au supérieur

À remplir, si paiement par chèque, et à renvoyer avec votre règlement intégral (3 chèques max.) à SNALC - 4 rue de Trévise - 75009 PARIS

PAIEMENTS PAR CARTE BANCAIRE OU PAR PRÉLÈVEMENTS MENSUALISÉS SUR LE SITE SÉCURISÉ DU SNALC (www.snalc.fr). Plus de courrier ni de chèque à envoyer !

Académie :

Adhésion Renouvellement M. Mme

NOM D'USAGE :

Nom de naissance :

PRÉNOM :

Date de naissance :

Adresse :

CP : / / / /

Ville :

Tél. fixe :

Portable :

Courriel :

Conjoint adhérent ? : M. Mme

Discipline :

CORPS (Certifié, etc.) :

GRADE : Classe normale Hors-Classe Classe exceptionnelle

Échelon : Depuis le / /

Stagiaire TZR CPGE PRAG PRCE STS

Sect. Int. DDFPT ESPE CNED GRETA

Temps complet Mi-temps Temps partiel

ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE (si Privé s/c, cochez la case) :

Code établissement :

Je souhaite recevoir la Quinzaine Universitaire (revue du SNALC) :

Uniquement par voie électronique (mail)

Uniquement par courrier papier

Par mail ET par courrier

Je souhaite rester ou devenir délégué du SNALC dans mon établissement (S1)

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, j'accepte en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de ma carrière, lui demande de me communiquer en retour les informations sur ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAPA, CAPN, FPM et autres groupes de travail et l'autorise à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de ma part. La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité (Statuts article 3 / Règlement intérieur art. 2.II).

LE SYNDICAT LE MOINS CHER DE L'ÉDUCATION NATIONALE

COMPARONS DEUX COTISATIONS À 200 EUROS DANS UN SYNDICAT X ET AU SNALC : après déduction fiscale, elles reviennent toutes deux à 200 – 66% x 200 (réduction ou crédit d'impôt) = 68 euros.

SI VOUS SOUHAITEZ SOUSCRIRE À UNE PROTECTION JURIDIQUE (VALEUR 35 À 40 EUROS) : au SNALC, elle est incluse dans votre cotisation (GMF) et votre adhésion vous revient en réalité à 68 - 35 = 33 euros.

Dans un syndicat X, elle n'est pas incluse et votre adhésion vous revient toujours à 68 euros auxquels il faudra rajouter 35 à 40 euros d'assurance.

REPRÉSENTATIF : grâce à ses résultats aux dernières élections professionnelles, le SNALC siège au Comité Technique Ministériel (CTM) avec son partenaire le SNE, aux côtés de cinq fédérations (FSU, CFTD, UNSA, CGT et FO) : **seules ces six organisations sont représentatives** pour chaque catégorie de personnels de l'Éducation nationale.

PUISSANT : avec **16 commissaires paritaires nationaux** toute l'année à votre service sur Paris, et près de **300 commissaires paritaires académiques** siégeant pour tous les corps dans toutes les académies, **le SNALC est le 2^{ème} syndicat de l'enseignement secondaire** (dont PRAG et PRCE) en voix et en sièges.

INDÉPENDANT : le SNALC est le seul syndicat représentatif dont la confédération ne perçoit **aucune subvention d'État**. Il estime que les moyens humains (décharges syndicales - décret 82-447 du 28 mai 1982) suffisent pour défendre les personnels et proposer des projets pour l'École. **Le SNALC demande l'interdiction de toute subvention publique aux organisations syndicales.**

TRAVAILLEUR : le SNALC est le seul syndicat à proposer à budget constant des projets novateurs et aboutis pour l'École (École des Fondamentaux), le Collège (Collège modulaire), le Lycée (Lycée de tous les savoirs) et de la maternelle à l'université : (Permettre à tous de réussir) à télécharger sur www.snalc.fr

HONNÊTE ET TRANSPARENT : les comptes du SNALC, élaborés par un cabinet d'expertise indépendant, sont publiés dès leur approbation par les Commissaires aux comptes qui les examinent : <http://www.journal-officiel.gouv.fr/comptes-syndicats/> (taper SNALC dans la case « titre de l'organisation »).

Je joins un règlement
d'un montant total de :
(voir au verso) par chèque
à l'ordre du SNALC.

€

Date et Signature (indispensables) :

MERCI POUR VOTRE CONFIANCE

LE SYNDICAT LE MOINS CHER DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Calculs au verso

(ses tarifs n'augmentent pas en 2019/2020 pour la neuvième année consécutive)

snalc
de l'école au supérieur

Le **SNALC vous offre** l'Assistance et la Protection Juridiques pénales (agressions, diffamation, harcèlement, ...) de la GMF **pour une économie nette d'impôts de 35 à 40 euros incluse dans votre adhésion**, une aide à la mobilité professionnelle « MOBI-SNALC » là où l'Education nationale ne propose rien, et de nombreuses réductions auprès de nos partenaires (voyages, culture ...) : bouton « Avantages SNALC » sur www.snalc.fr

PROFESSEURS AGRÉGÉS (dont PRAG), CERTIFIÉS/BIADM (dont PRCE) et CHAIRES SUP (Gestions NATIONALE et ACADÉMIQUE de votre carrière)

Éch.	À régler	Coût réel après impôts* et GMF (-35 €)	Éch.	À régler	Coût réel après impôts* et GMF (-35 €)
AGRÉGÉS Classe Normale			CERTIFIÉS/BIADM Classe Normale		
1	70 €	Zéro euro !	1	70 €	Zéro euro !
2	110 €	2,40	2	100 €	Zéro euro !
3	150 €	16	3	130 €	9,20
4	190 €	29,60	4	160 €	19,40
5	200 €	33	5	170 €	22,80
6	210 €	36,40	6	180 €	26,20
7	220 €	39,80	7	190 €	29,60
8	230 €	43,20	8	200 €	33
9	235 €	44,90	9	210 €	36,40
10	245 €	48,30	10	220 €	39,80
11	250 €	50	11	230 €	43,20
CHAIRES SUP et AGRÉGÉS Hors Classe ts chevr.			CERTIFIÉS Hors Classe et Classe Exceptionnelle		
Tous échelons	265 €	55,10	Tous échelons	245 €	48,30

SITUATIONS PARTICULIÈRES :

Disponibilité, Congé parental : **60 €**
STAGIAIRES ESPE : **70 €**

Retraités cotisations 60 et 90 € : **même tarif**

Retraités (cert/biadm/agr/ch.sup) : **125 €**
CLM, CLD : **125 €**

RÉDUCTIONS :

Mi-temps **-40%** / Autres temps partiels et congés formation **-20%**

Couples Adhérents **-25%** chacun

Suppléments : DOM-COM (salaires majorés) : **+35 €**

AUTRES CORPS à gestion essentiellement déconcentrée (« moins coûteuse »)

CATÉGORIE (tous grades et échelons)	À régler	Coût réel après impôts* et GMF (-35 €)
PLP, PEPS, CE.EPS, CPE, PEGC, PROFESSEURS DES ÉCOLES	90 €	30,60 €* - 35 € (GMF) « = » L'adhésion au SNALC ne vous coûte RIEN !
CHEFS D'ÉTABLISSEMENT, IA-IPR / IEN, ATER, UNIVERSITAIRES		
PERSONNELS ADMINISTRATIFS (sauf Adjaenes), SOCIAUX et SANTÉ, TRF		
ADJOINTS ADMINISTRATIFS (ADJAENES), ATRF	60 €	Idem ! *Crédit d'impôts : vous déduisez 66% du montant de votre cotisation de vos impôts ou êtes crédités de ces 66% si vous n'êtes pas imposables.
CONTRACTUELS, CONTRATS LOCAUX ÉTRANGER, MAÎTRES AUXILIAIRES		
ASSISTANTS D'ÉDUCATION, AVS(I), AESH, CONTRACTUELS ADMINISTRATIFS	30 €	